

[texte](#)

[article](#)

Respect de la personne handicapée : Comment anticiper les besoins ?

Intervention donnée dans le cadre des rencontres de l'URIOPSS, 2016.

Par: Sebastian J. Moser, Chercheur en sociologie, Laboratoire d'Excellence DISTALZ, Espace éthique/IDF /

Publié le : 27 Septembre 2016

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Commençons par une observation : nous sommes dans une école pour des éducateurs spécialisés en Allemagne. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments dans lesquels se trouvent l'école ainsi que des ESAT, et des logements à la fois pour les personnes handicapées, mais aussi pour les étudiants de l'école ; un lieu d'une sorte de cohabitation entre personnes porteuses d'un handicap, et des personnes non-handicapées. Il était environ 19h. Quatre femmes, toutes d'une quarantaine d'années sortaient de l'école en discutant. Une de ces femmes se déplaçait en fauteuil roulant. Elle avait besoin de place pour pouvoir bouger ses bras. Cela faisait qu'elle se trouvait un peu écartée des trois autres femmes. Après d'avoir avancé ensemble jusqu'au bord de la rue, là où le trottoir partait dans deux directions différentes, les trois femmes marchant s'orientaient légèrement vers la droite. Cela créait un écart plus important avec la femme en fauteuil. En avançant très lentement ensemble, une des trois femmes posa la question suivante à la dame en chaise roulante :
« Est-ce qu'il faut vous accompagner chez vous ? »

Si nous faisons abstraction du contexte que je viens d'esquisser à l'instant, la formulation « il faut + infinitif » indique une question qui demande l'existence d'une obligation. Il existe les obligations juridiques qui sont des règles qui sont formulables, mais surtout explicitement formulées dans un code. Leur non-exécution aurait pour conséquence une répression

juridique. Raisonnablement, la question de la femme à l'école pour les éducateurs spécialisés ne questionne pas l'existence d'une telle règle.

Pensons plutôt aux obligations morales, c'est-à-dire l'arrière-plan des pratiques auxquelles l'homme lambda peut a priori s'attendre. Les obligations morales nous aident à anticiper ce qui nous attend dans la situation X, et ce que la situation X attend de nous. Une telle interprétation semblerait par conséquent possible sous condition que l'interrogateur ne connaît pas les mœurs. C'est le cas pour le novice, pour l'apprenti, mais aussi pour l'étranger, pour celui qui arrive nouvellement dans un lieu. Cependant, il serait plus adapté que l'apprenti demande au maître, que l'interne en médecine demande au médecin, et ne pas au patient.

Parce que l'interprétation paraît insatisfaisante, essayons d'esquisser la question « *Est-ce qu'il faut vous accompagner chez vous ?* », ne pourrait-on l'entendre comme une demande d'effectuer une auto-évaluation de son état actuelle ? Ce qui importe n'est pas l'existence de l'obligation, mais l'état de la personne et plus précisément son niveau d'autonomie ! Et apparemment le niveau d'autonomie ou bien son endommagement, n'est pas visible pour la personne qui pose la question. Il me semble que ces réflexions permettent de réorienter notre regard : la phrase « *Est-ce qu'il faut vous accompagner chez vous ?* » exprime la désorientation de l'interrogateur qui est dûe à l'invisibilité de l'état de l'autre, l'invisibilité de son niveau d'autonomie. La question est donc une demande d'enlever le caractère douteux concernant l'état, et cela par une auto-évaluation. L'interrogateur impose par conséquent l'introspection à son vis-à-vis. Son besoin de sens ne peut qu'être satisfait si l'autre lui donne accès à son intimité. Et c'est à mon avis là où cette situation contient un potentiel conflictuel. Car, bien qu'il s'agisse d'une personne handicapée qui pourrait potentiellement avoir besoin d'aide, que justifierait l'intrusion sous une forme pareille ? En tant que sociologue, nous devons essayer d'apporter une explication-compréhensive, ni justificative, ni moralisante : cette hésitation qu'on pourrait réinterpréter comme un appel à l'aide ? « Dites-moi comment il faut que je me comporte ! Aidez-moi de sortir de cet état de doute et de désorientation. » ? est l'objectivation d'un changement de mœurs en cours. Elle témoigne de la disparition d'un savoir-faire donnant une réponse à la question « Comment faut-il se comporter face à une personne en situation de handicap ? ». Les rencontres n'étaient-elles pas minimales auparavant ? Dans cette école d'éducateurs spécialisés, et suite aux programmes très souvent obligatoires qui promeuvent l'intégration des personnes en situation de handicap, les rencontres entre les personnes qui sont porteurs d'un handicap et ceux qui ne le sont pas sont de plus en plus fréquentes. C'est bien ces *non-savoir-faire* qui peuvent être vécus comme blessants pour les personnes en situation de handicap, mais également honteux pour les personnes non handicapées.

Pour conclure, je voudrais rebondir sur le titre « Respect de la personne handicapée : Comment anticiper les besoins ? », et le reformuler : « Respect de la personne handicapée : faut-il anticiper les besoins ? » Et si la réponse était « oui », ne faudrait-il pas également prendre en compte les besoins émergeant de la rencontre avec l'autre chez soi-même ? Comment serait-il justifiable d'imposer à l'autre de se dévoiler devant nous, de nous donner accès à son intimité, sans donner à voir ce qui nous importe ? L'anticipation des besoins, dans un tel cas, devrait être conceptualisé comme l'adaptation permanente de l'un à l'autre ainsi que de l'un et l'autre à soi-même.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)

- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire